Inséminations artificielles Privées ou Publiques

3 GRANDES RÈGLES POUR CERTIFIER LES VEAUX

1- REFERENCES ADN

Vous devez vous assurer que vos taureaux sont référencés en ADN **avant de les mettre à la reproduction**

2 - LES INSEMINATIONS – COMMENT DECLARER A L'EdE

	IA Privées (dose de vos taureaux)	**IA Publiques** (dose de reproducteurs publiques achetée en centre)
Avant la naissance	1- Déclarer les stocks des taureaux et vérifier qu'ils sont référencés en ADN. 2- Les IA ne sont pas à déclarer	1- Pas de stock à déclarer à l'EdE 2- Chaque IA publique réalisée (dose achetée en centre) doit être déclarée à l'EdE.
Délai de notification		**IA à déclarer dans les 120 jours après insémination** (passé ce délai, la généalogie du veau ne pourra être validée)
A la naissance	- Déclarer le n° national de votre taureau privé utilisé par l'insémination	1- Soit vous indiquez IA (le système va rechercher les IA connues dans les événements de reproduction de l'animal par rapport à la date de naissance du veau) 2-Soit vous indiquez le n° national.

3 - DECLARER LES NAISSANCES

Pour les adhérents à la CPB, déclarer vos naissances (ainsi que les entrées, sorties) dans les 7 jours

Électronisation des Ovins

Vous êtes également éleveur d'Ovins, sachez que depuis le 1er janvier 2015 toutes les brebis et chèvres nées entre le 9 juillet 2005 et le 30 juin 2010 non électronisées ne sont plus conformes à la réglementation.
Depuis le 1er janvier 2015, toutes les brebis et chèvres doivent être dotées d'un repère électronique avant la sortie de l'exploitation, l'identification électronique est obligatoire pour la mise en marché des ovins et des caprins.

Pour les modalités, contactez :
L'EdE au 03 86 93 40 40

Pour rappel

Tout détenteur d'au moins 1 ovin ou 1 caprin doit se déclarer à l'EdE et respecter les règles d'identification.

(En cas d'anomalies, vous pouvez encourir des pénalités sur l'ensemble de vos aides PAC.)

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE NIÈVRE

Communiqué EdE 2015

Documents fournis

- Tarifs HT des prestations EdE 2015.
- Livre des Bovins 2014.
- Bulletin d'abonnement aux services EdE.
- Liste des noms en L pour les veaux de la campagne 2015.
- Votre tableau de bord suivi qualité pour l'année 2014.
- Une feuille de mise à jour de vos données personnelles à l'EdE.
- Une plaquette SiFDDA.

Édito

Nous profitons de l'envoi de votre livre des bovins pour vous transmettre comme tous les ans les différentes nouveautés et informations que nous vous invitons à parcourir dans les pages suivantes :

- **Bulletin d'équarrissage** nouveautés
- **SICLEO ELEVAGE** Limiter, préparer et anticiper les contrôles
- Accompagnement à la **télé-déclaration PAC 2015**
- Nouvel abonnement **Mon troupeau** Issu de vos notifications IPG
- **Bovins Croissance** nouveaux services
- **Insémination publique** Délai de déclaration à l'EdE
- **L'informatique** De plus en plus incontournable

Toute l'équipe de l'EdE et son Président vous adressent les meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2015 pour vous et vos proches ! Que cette année particulière avec la mise en place de la nouvelle PAC vous soit la moins défavorable possible et qu'aucun obstacle n'entrave vos projets tant personnels que professionnels.

'Aussi bonne ou mauvaise qu'une situation soit, elle va changer'

Bonne lecture à tous
L'équipe EdE

L'EdE *à votre service*

Ce document vous présente l'information dans ses grandes lignes et n'est pas exhaustif.
Pour plus de précisions, surfez sur le site internet ou contactez l'EdE
Téléphone : 03 86 93 40 40 - Fax : 03 86 93 40 44 - Site internet : www.nievre.chambagri.fr

Formations

boviclic
Mon cheptel. Mon logiciel

Formation aux modules techniques
Printemps et Automne 2015.

Contact : Laurence EVERS
Tél. 03 86 93 40 36

Préparer l'alimentation hivernale de son troupeau allaitant

Objectifs :Organiser et prévoir l'alimentation hivernale adaptée à son troupeau, et son organisation. Choix des complémentations.

2 jours, les 10, 17septembre 2015 à Nevers

Contact : Jean Louis BRIDIER
Tél. 03 86 93 40 54

Initiation à l'homéopathie

Objectifs : Appréhender les principes généraux de l'homéopathie. Développer ses capacités d'observation des symptômes. Utiliser des remèdes dans les situations simples.

2 jours, les 13 et 14 avril 2015 à Nevers

Contact : Laurence EVERS
Tél. 03 86 93 40 36

Perfectionnement à l'homéopathie vétérinaire

Objectifs : Découvrir de nouveaux remèdes. Pratiquer la répertorisation sur des cas cliniques rencontrés dans les élevages des participants

15 et 28 avril 2015 à Corbigny
16 et 29 avril 2015 à Aunay

Contact : Laurence EVERS
Tél. 03 86 93 40 36

Réforme de la PAC

Objectifs : Comprendre la nouvelle évolution de la PAC à partir de 2015. Le découpage des aides va se poursuivre ainsi que le verdissement global des soutiens.

Bilan personnalisé, impact de la PAC, comment obtenir de l'aide au verdissement. (calcul des SIE)

Objectifs :Mesurer l'évolution des aides PAC sur votre exploitation et préparer votre déclaration PAC en évaluant l'accès à l'aide verdissement obligatoire à partir de 2015.

1ère journée le 27 janvier 2015
Lieu : COSNES
(d'autres sessions seront organisées en fonction des inscriptions)

Contact : Bénédicte BRACQ
Tél. 03 86 93 40 77

EQUARRISSAGE

A partir de la **mi-février 2015, FIN DES BORDEREAUX 'PAPIER'**
Vous pouvez accéder à toutes vos informations 'client' http://espace-client.saria.fr
(cf plaquette jointe pour mode d'emploi)
Pour les éleveurs non informatisés, vous pouvez faire appel à l'EdE si vous souhaitez une impression de vos bordereaux d'équarrissage.

Fonctionnement équarrissage :
Les demandes d'enlèvement d'un cadavre d'animal doivent être réalisées dans les 48 heures. Celles-ci peuvent se faire par internet, téléphone ou par BOVICLIC (la notification de la mort d'un animal vous renvoie directement sur la demande d'enlèvement).
Les enlèvements équarrissage doivent être réalisés réglementairement dans un délai maximal de 2 jours francs :

- Le délai ne débute pas au moment de la demande mais le lendemain 0h si appel avant 18h, sinon 8h.
- Les week-end et jours fériés sont décomptés des délais.

Exemples	N° 1	N°2	N°3
Jour et heure de la demande	Lundi 15h00	Mercredi 18h30	Mercredi 18h30
Prise en compte de la demande	Lundi 15h00	Jeudi 8h00	Jeudi 8h00
Début du délai des 2 jours	Mardi 0h00	Vendredi 0h00	Vendredi 0h00
Jour férié	non	non	Lundi férié
Fin du délai des 2 jours	Mercredi 24h00	Lundi 24h00	Mardi 24h00

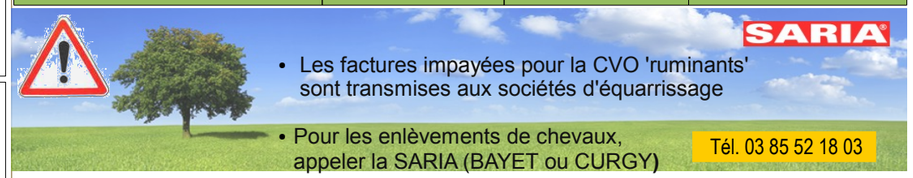
SARIA
• Les factures impayées pour la CVO 'ruminants' sont transmises aux sociétés d'équarrissage
• Pour les enlèvements de chevaux, appeler la SARIA (BAYET ou CURGY)
Tél. 03 85 52 18 03

MON TROUPEAU

tableau de bord individuel issu de vos données IPG

Cette année, la Chambre d'Agriculture vous propose un abonnement annuel (cf bulletin adhésion joint) pour accéder à votre tableau de bord individuel **'Mon Troupeau'**, un outil indispensable pour suivre les clignotants techniques et économiques, calculés à partir de vos données IPG notifiées à l'EdE. Vous êtes comparés sur 3 campagnes à un groupe d'éleveurs Charolais Bourguignons qui vous ressemble le plus, en nombre de vêlages, date moyenne de vêlage et types d'animaux produits (mâles et femelles) et vous êtes également positionnés sur des repères issus des fermes de références en Bourgogne.

Quelle utilité pour vous ?

Ce tableau de bord a été réalisé par les techniciens du réseau Charolais des Chambres d'Agriculture de Bourgogne. Il vous permet de détecter efficacement les éventuelles anomalies de fonctionnement et d'identifier les leviers sur lesquels agir dans les 4 grands domaines que sont :
• L'organisation de la reproduction,
• L'alimentation hivernale,
• La conduite du système fourrager,
• La cohérence de fonctionnement de l'exploitation.

Vous souhaitez un accompagnement pour l'analyse de ce tableau de bord, n'hésitez pas à contacter nos Conseillers

Christian BOURGE ou Jean-Louis BRIDIER 03 86 93 40 60

Télé-déclaration PAC 2015

'La Chambre d'Agriculture vous accompagne'

Aides ovines caprines : du 01/01/15 au 02/02/15
Aides vaches allaitantes : du 01/03/15 au 15/05/15

Contact : Accueil EdE au 03 86 93 40 40

Aides surfaces : du 01/01/15 au 15/05/15

Contact : Magali FOURIER au 03 86 93 40 60

Comment aborder au mieux la PAC 2015 ?

Les conseillers de la Chambre d'Agriculture vous proposent un accompagnement individuel avec :
- Une simulation avec la calculette PAC.
- Un bilan personnalisé de l'impact de la PAC et des mesures de verdissement (calcul et localisation des SIE 'Surface d'Intérêt Écologique', vérification de l'assolement).
- L'accompagnement à la télé-déclaration 2015 avec CARTOPAC

En collectif des formations vous sont également proposées :
- Réforme de la PAC - 1ère approche – impact sur les systèmes d'exploitation.
- Formation à la télé-déclaration.

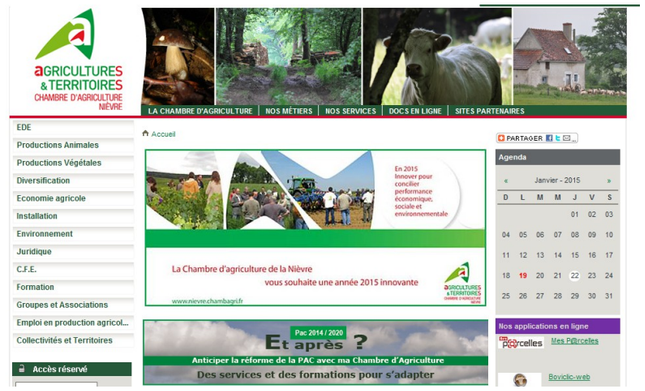

Informatisation des Éleveurs

Dans la Nièvre, 900 éleveurs sont déjà équipés d'un logiciel ! Rejoignez-les !! Pensez BOVICLIC

Aujourd'hui il est de plus en plus difficile de se passer de l'informatique : télé-déclaration PAC, dématérialisation des bons d'équarrissage, notifications des mouvements et demain dématérialisation des passeports/ASDA (tests terrain en cours). L'importance des délais de notification sur les aides directes et sur la conditionnalité des aides PAC rentabilise rapidement l'investissement dans un outil informatique. Si vous n'avez pas encore franchi le pas, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'Agriculture pour plus de précisions au :

03 86 93 40 40
contacts : Laurence EVERS – Céline LEMOINE – Sandrine MEGNIEN

CLEO ELEVAGE

Votre revenu dépend de nombreux facteurs dont les aides PAC et le niveau de productivité de votre troupeau. Sécuriser les aides passe par le respect des différentes contraintes réglementaires et trop d'éleveurs Bovins ou Ovins sont encore pénalisés sur des absences ou oublis d'enregistrements par surcharge de travail. La Chambre vous propose une solution simple et vite rentabilisée !
'CLEO ELEVAGE' vous permet de faire un diagnostic de votre situation au regard de la réglementation dans l'élevage (identification des animaux, registre d'élevage, bien-être animal). Les conseillers EdE vous remettent immédiatement en conformité en complétant les enregistrements, les notifications ou le bouclage des animaux.

CLEO ELEVAGE, un outil indispensable qui permet de prévenir et limiter les contrôles.

Pour plus de précisions, contactez :
Christophe DAGOUNEAU –
Julie LAGORD au 03 86 93 40 40